

Doublon

République du Sénégal

Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan

DOCUMENT DE STRATEGIE INTERIMAIRE

Document de travail

21 avril 2000

TABLE DE MATIERES

INTRODUCTION.....	3
I. EVOLUTION ECONOMIQUE ET DEVELOPPEMENT SOCIAL RECENTS.....	4
1. LA CROISSANCE RETROUVÉE.....	4
2. LES LACUNES DE LA CROISSANCE	5
II- OBJECTIFS ET STRATEGIES DE CROISSANCE ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE	5
1.OBJECTIF.....	5
2. STRATÉGIE DE CROISSANCE	5
3. STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ	6
III- POLITIQUES DE PROMOTION DE LA CROISSANCE ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE	7
1. POLITIQUES MACRO-ÉCONOMIQUES ET SECTORIELLES.....	7
2. LES PROGRAMMES DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ.....	11
IV - LE CALENDRIER D'ELABORATION DE LA STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE .	14
LA MATRICE DES MESURES	16

INTRODUCTION

Ces dernières années, l'économie sénégalaise renoue avec la croissance. Selon les estimations, le PIB a progressé en moyenne à plus de 5% sur les six dernières années. Cette performance est imputable à l'amélioration du cadre macro-économique et réglementaire et surtout à la stratégie de développement du secteur privé.

Nonobstant la reprise de la croissance économique les indicateurs sociaux demeurent à un niveau préoccupant. Les performances économiques enregistrées, bien qu'appréciables n'ont cependant pas contribué autant qu'on l'espérait à améliorer les conditions de vie des populations et à contribuer à une réduction substantielle de la pauvreté.

Le constat qui se dégage fait apparaître un recul du développement social en particulier une accentuation de la pauvreté. Au Sénégal, l'enquête sur les priorités (ESP) a fourni des indications sur les conditions de vie des populations sénégalaises confirmées et amplifiées par l'enquête ESAM dont les résultats – permettant une comparaison internationale – indiquent que plus de 58% de la population vivent en dessous du seuil de la pauvreté défini à partir du minimum calorifique (2400 calories par jour et par équivalent adulte).

Cette situation de pauvreté et l'exclusion a été aussi constatée au niveau mondial en mars 1995 par le Sommet de Copenhague sur le développement social qui a accéléré la définition des stratégies alternatives pour inverser la paupérisation en particulier celle des populations rurales.

Plus récemment en janvier 2000, au sommet de Libreville les chefs d'Etat et de Gouvernement africains se sont engagés à redoubler d'efforts pour promouvoir une croissance forte et durable et à réduire de moitié la pauvreté à l'horizon 2015 conformément aux engagements de Copenhague.

Une dynamique nouvelle se conforte qui met en exergue une mobilisation des décideurs politiques, des acteurs nationaux et internationaux du développement pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion. L'initiative en faveur des pays pauvres très endettés à laquelle le Sénégal est éligible s'inscrit dans ce cadre.

Dans cette perspective, le présent document *intérimaire* élaboré par le Gouvernement du Sénégal définit pour le moyen terme un cadre stratégique de croissance pour la réduction de la pauvreté. Il trace l'évolution récente de la situation économique et les politiques structurelles et sectorielles à mettre en œuvre pour corriger les distorsions dans la répartition des fruits de la croissance.

*Les objectifs indiqués dans ce document pourront faire l'objet de révision à la lumière du processus participatif par le Gouvernement. Dans l'élaboration de la stratégie, le Gouvernement procédera dès le premier semestre de l'année 2000 à la réalisation des études et enquêtes ponctuelles visant à mettre à jour le profil de la pauvreté et à actualiser les indicateurs sociaux. Il s'agit de réunir l'ensemble des matériaux utiles pour une meilleure connaissance des conditions de vie des ménages. Les dernières statistiques disponibles sur les conditions sociales datent de 1994. Ces travaux permettront l'élaboration d'un projet de « document de **Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)** » en fin décembre 2001.*

I. EVOLUTION ECONOMIQUE ET DEVELOPPEMENT SOCIAL RECENTS

Sur une période 1996-1999, le Sénégal a enregistré des taux de croissance du PIB de 5% en moyenne. Les résultats restent en deçà de l'objectif de croissance à deux chiffres fixés à l'horizon 2001 par le IX^{ème} Plan. Le secteur productif, bien qu'étant relativement renforcé, reste toujours caractérisés par une faible intégration des secteurs d'activités.

1. La croissance retrouvée

Le Sénégal s'est engagé dans la période 1997/99, à réaliser les objectifs de compétitivité et de développement humain durable. Pour se faire une stratégie macro-économique de croissance axée sur la promotion du secteur productif et des investissements privés a été adoptée. Cette approche a abouti à des résultats encourageants, en ce qui concerne les principaux indicateurs, notamment le taux de croissance du PIB réel qui est resté supérieur à 5% et le taux d'inflation contenu à 0,8% en 1999 contre 1,1% en 1998 et 1,8% en 1997.

La croissance économique, relativement satisfaisante sur la période considéré, est essentiellement portée par le secteur tertiaire et le secteur secondaire. En revanche, le secteur primaire a connu une évolution très différenciée, avec des replis en 1997 et en 1998, suivi d'une reprise en 1999.

La demande intérieure reste dominée par des dépenses en biens et services. L'accroissement de la consommation n'a pas eu des effets pervers sur le taux d'épargne intérieure. Celui-ci s'est redressée en passant de 12,3% en 1997 à 14,3% en 1999. Ce niveau du taux d'épargne demeure toujours faible et ne peut atténuer le besoin de financement extérieur, ni soutenir un programme ambitieux d'investissement à long terme.

Compte tenu d'une bonne politique de gestion de la demande, les prix à la consommation ont faiblement varié sur la période 1997-1999. Le taux d'inflation n'a pas évolué en moyenne annuelle que de 1,8% en 1997, 1,1% en 1998 et de 0,8% en 1999. La relative baisse² en 1998 est favorisée par la réduction des tarifs douaniers, intervenue au courant du deuxième trimestre de cette année.

La politique budgétaire a permis une amélioration de l'excédent budgétaire de base grâce à une forte progression des recettes en dépit du désarmement douanier intervenu en avril 1998 et une grande maîtrise des dépenses courantes. Cet excédent est passé de 2,7% du PIB en 1997 à 2,6% en 1998. En 1999, il s'est établi à 2% du fait de la forte progression des dépenses d'investissements financées sur ressources internes.

La balance des paiements fait ressortir, sur la période 1997-1999, un déficit structurel du solde commercial qui s'est élevé à 190 milliards en 1999 contre 160,8 milliards en 1998 et 153,6 milliards en 1997. Cette dégradation, liée à un rythme de croissance des importations plus soutenu que celui des exportations qui est passé de 77% en 1997 à 76,2% en 1999.

L'évolution de la situation monétaire au cours de la période 1997-1999 fait ressortir :

- Une amélioration de la position extérieure du Sénégal ;
- Une hausse du crédit intérieur ;

- Une progression de la masse monétaire.

2. Les lacunes de la croissance

Malgré la reprise de la croissance économique, on observe qu'un secteur comme l'agriculture, regroupant 60% de la population, n'a pas participé que de manière marginale à l'augmentation du PIB. Les performances économiques enregistrées, bien qu'appréciables, n'ont pas fait reculer le chômage et améliorer les conditions de vie des population. On constate un recul de développement social et une accentuation de la pauvreté. L'Enquête Sur les Priorités (ESP) de 1991 a montré que le phénomène de la pauvreté touchait **33%** des ménages. En 1995, l'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM), a montré que selon la même méthodologie, 65% des individus étaient pauvres avec un seuil estimé à 392 FCFA par jour et par équivalent adulte.

II- OBJECTIFS ET STRATEGIES DE CROISSANCE ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

1. Objectif

Le gouvernement s'engage au cours des prochaines années à amplifier la dynamique enclenchée dans la réduction de la pauvreté en mettant en place une stratégie globale dont **l'objectif est de réduire de 50% l'incidence de la pauvreté des ménages d'ici l'an 2015**. La mesure de la pauvreté, équivalente à 1 dollar PPA par jour, est évaluée sur la base de l'approche énergétique en tenant compte des variables « services sociaux de base ». Le gouvernement projette d'accélérer la réduction programmée si les conditions sont favorables. De façon opérationnelle, la stratégie s'articule autour des principales orientations suivantes :

1. Poursuivre les politiques macro-économiques de qualité en vue de réaliser une croissance forte, durable, mieux répartie et pourvoyeuse d'emplois ;
2. Articuler harmonieusement les politiques et réformes sectorielles mises à la stratégie nationale de réduction de la pauvreté ;
3. Poursuivre en l'élargissant la mise en œuvre du Programme de Lutte contre la Pauvreté (PLP) actuellement en cours d'exécution.

2. Stratégie de croissance

La stratégie devant orienter l'action du gouvernement vers la réalisation de ces objectifs s'articulera notamment autour de la capitalisation des résultats économiques et sociaux enregistrés durant la période 1995-1999 en vue de faire cheminer l'économie sénégalaise vers de nouveaux paliers de développement. A cet effet, les autorités s'emploieront singulièrement à renforcer l'assainissement des finances publiques, à parachever les réformes structurelles et sectorielles engagées dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'énergie, des transports, de la promotion du secteur et de la bonne gestion de l'administration publique centrale et locale.

L'option stratégique du Gouvernement consistera à faire porter par le secteur privé la réalisation d'une croissance mieux répartie et pourvoyeuse d'emplois. cela implique pour l'Etat,

des projets, une participation effective au financement de l'investissement et du fonctionnement.

- La stratégie de faire- faire et le partenariat : cette approche responsabilise aussi bien les bénéficiaires directs, les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités décentralisées que les agences de réalisation sur le terrain qui auront prouvé, entre autres critères, des capacités de gestion, techniques et de mobilisation (ONG, OCB, entreprises, etc.). Un mécanisme d'arrangements institutionnels (protocoles d'abord, contractualisation, etc.) permettra de réguler la partenariat entre l'Etat, les structures relais et les populations. Dans cette option, l'Etat jouera une mission de coordination, de facilitation, d'impulsion et de supervision de l'exécution des projets d'investissement.
- La mise en place d'un cadre de coordination stratégique tant au niveau national que local qui assure une plus grande responsabilisation des agences de réalisation dans l'exécution des activités opérationnelles ;
- Le ciblage des zones vulnérables en vue d'un développement de micro- réalisations venant en complément des programmes d'investissement sectoriel et leur mise en œuvre sous forme de paquets d'activités permettant de créer les changements sociaux et d'améliorer les conditions de vie des populations.
- La gestion efficace de la stratégie exige la mise en place d'un programme de **renforcement des capacités institutionnelles de tous les acteurs**. La qualité des interventions de l'Etat sera un atout pour la réussite du Programme. Cela exige un œuvre du programme de bonne gouvernance.

III- POLITIQUES DE PROMOTION DE LA CROISSANCE ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

1. Politiques macro-économiques et sectorielles

Au plan budgétaire, le Sénégal adoptera, en concert avec les pays de l'UEMOA, des réformes hardies d'amélioration des recettes et de gestion rigoureuse des dépenses publiques basées sur une meilleure allocation des ressources de manière à maintenir un solde budgétaire de base positif en 2002. A ce titre, l'excédent budgétaire de base, établi à 1,6% du PIB en 1999, devrait se stabiliser en moyenne pour les années 2000 et 2001 du fait principalement de l'entrée en vigueur effective du Tarif Extérieure Commun.

Face aux difficultés constatées au niveau de la consommation des crédits notamment dans certains secteurs, le Gouvernement envisage à partir des conclusions de l'étude sur la revue des dépenses publiques d'instituer en 2001 un système de budgets pour les ministères-tests de la Santé et de l'Education. L'Etat devra procéder à l'amélioration de la liaison programme/budget en vue d'asseoir une articulation entre le budget d'investissement et le budget de fonctionnement qui renforce l'efficacité de la dépense publique. Il continuera également d'accroître les ressources allouées aux secteurs sociaux en même temps que les améliorations seraient

apportées à la programmation et à la programmation et à l'exécution des dépenses publiques dans ces secteurs.

Les dépenses budgétaires du ministère de la santé continueront de s'accroître afin d'atteindre la norme de 9% du total des dépenses budgétaires en 2002 conformément aux recommandations de l'OMS. Le relèvement des ressources affectées à l'éducation nationale de base contribuera à l'augmentation du taux de scolarisation.

Au plan monétaire, la Banque Centrale poursuivra une politique vertueuse compatible avec les objectifs de croissance, d'inflation et d'amélioration de la position extérieure du Sénégal, en particulier, et de l'UEMOA, en général. *A cet effet, les autorités monétaires s'emploieront à sauvegarder la valeur interne et externe de la monnaie commune de manière, d'une part, à rendre crédible le régime de change en vigueur dans un environnement international marqué par la mondialisation et d'autre part, à favoriser un ancrage effectif du FCFA à l'Euro.* La politique monétaire favorisera également une intégration financière accrue au sein des pays de l'UEMOA. par ailleurs, les banques devraient assurer le financement des investissements productifs, surtout dans les secteurs de l'industrie et des services et soutenir l'effort d'organisation des entreprises à la suite de l'accélération des échanges de l'extérieur.

Le gouvernement conduira **des politiques structurelles et sectorielles** appropriées afin de placer son économie sur un sentier de croissance élevée et durable de manière à faire face avec efficacité à la pression de la demande sociale. A ce titre, il poursuivra les réformes déjà entreprises au niveau : (i) du cadre réglementaire et juridique ; (ii) des politiques agricoles, d'élevage et de la pêche ; (iii) des politiques des transports, de l'énergie et des mines.

Au niveau du cadre réglementaire et juridique, *afin de favoriser un total épanouissement de l'initiative privée, les différentes entrave légales, réglementaires ou judiciaire à la compétitivité doivent être levées. En effet, l'investissement privé et les marchés ne se développent que dans un environnement où les règles du jeu sont clairement définies, stables et respectées et la concurrence clairement arbitrés. Conscient de ces enjeux, le gouvernement du Sénégal a mis en place, depuis 1995, un Comité Juridique avec l'appui de la Banque mondiale. Les objectifs de ce comité sont : (i) renforcement de la protection du droit de l'entreprise vis-à-vis de l'Etat ; (ii) l'adaptation de la législation aux besoins de l'entreprise ; (iii) l'application de la législation effective de l'entreprise ; (iv) la promotion du droit des affaires ; (v) la promotion d'un droit de crédit et du recouvrement plus favorable à l'entreprise. Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement s'emploiera à renforcer institutionnellement le système judiciaire et à moderniser le droit des affaires. Par ailleurs, les actions déjà entreprises visant à diligenter le traitement des affaires contentieuses seront érigées en règles. En outre, certaines professions d'auxiliaires de justice tels que les séquestres en difficultés seront réorganisées afin d'assurer le respect des normes de compétence et de déontologie.*

Le Sénégal a fait de la promotion du secteur privé le point nodal de sa politique économique. Cette volonté s'est traduite par l'élaboration d'une stratégie de développement de ce secteur. Les importants efforts fournis, dans le but de surmonter les obstacles à l'éclosion de l'initiative privée et de créer ainsi une conjoncture plus favorable au développement direct étranger, l'ont été en collaboration avec le patronat et les partenaires au développement. Ces obstacles ont tarit notamment à la lourdeur et à la complexité des procédures administratives liées à l'investissement.

Pour remédier à cette situation, le gouvernement mettra en place une agence de promotion des investissements et des exportations ainsi qu'un Centre de formalités des entreprises. Par ailleurs, un important programme de promotion de la formation professionnelle figure dans les priorités de la stratégie de développement du secteur privé.

La politique de développement agricole impulsée par l'Etat cherche à assurer la compétitivité des différentes filières et englobe une dimension de lutte contre la pauvreté avec l'implication des populations rurales dans la mise en place des différentes infrastructures économiques des populations rurales dans la mise en place des différentes infrastructures économiques et sociales. **Dans le secteur agricole où se trouve la majorité des pauvres**, les objectifs assignés par les pouvoirs publics à cette politiques agricole sont entre autres : (i) la réalisation d'un taux de croissance annuel d'au moins de 4% ; (ii) l'amélioration de la sécurité alimentaire par une production locale diversifiées et compétitive ; (iii) la création rurale ; (iv) la préservation de l'environnement.

En ce qui concerne l'élevage, l'objectif du gouvernement est d'assurer une croissance durable du sous secteur de manière à assurer la sécurité alimentaire, d'améliorer la revenu des producteurs et de préserver les ressources naturelles. L'une des priorités est le renforcement des capacités des organisations socio-professionnelles afin d'accroître leur participation dans la production et la gestion des différentes filières. La stratégie du gouvernement repose notamment sur l'amélioration de l'environnement institutionnel du secteur. L'intervention de l'Etat sera axée autour de l'exécution de programmes destinés à lever les contraintes au développement intégral des filières du secteur, notamment : (i) en améliorant effectivement le système de collecte de l'information ; (ii) en accroissant la productivité des différentes filières animales par l'amélioration des génétiques des espèces à travers l'insémination artificielle, le recherche d'aliments de bétail de qualité et la réhabilitation opérationnelle du ranch de Doli dont la gestion sera progressivement privatisée ; et (iii) en centrant les actions de l'Etat davantage sur la fourniture des services, la programmation et la réalisation d'infrastructure de base.

Quant au secteur de la pêche, ses exportations ont connu un essor important depuis 1994. La politique conduite dans ce secteur vise à atteindre un développement durable à travers les actions suivantes (i) rationalisation de la gestion de la ressource et renforcement de la recherche halieutique ; (ii) implantation d'infrastructures et d'équipements de pêche artisanale ; (iii) développement de nouvelles productions, notamment par la promotion de l'aquaculture ; (iv) adaptation et renforcement des programme de formation ainsi que le désengagement de l'Etat de la chaîne de froid ; (v) conservation et transformation des produits de la pêche.

Dans le domaine des transports, le Sénégal apparaît comme étant le pays le plus enclavé de l'UEMOA par rapport au marché sous régional du fait des déficiences du système, notamment l'état défectueux des infrastructures et l'insuffisante coordination entre les différents modes de transports. Pour parvenir à terme à l'augmentation de l'efficacité interne du système afin de contribuer de façon significative à l'amélioration de la compétitivité de l'économie et à son intégration dans la sous-région, des actions concrètes seront entreprises de manière à développer les infrastructures physiques ainsi que leur complémentarité (route, chemins de fer, aéroport et ports etc.).

Sur le plan des transports terrestres, les actions seront menées en vue de réhabiliter les routes bitumées qui constituent l'un des actifs physiques les plus importants du Sénégal (4378 km) et celles non revêtues supportant un trafic supérieur à 40 véhicules par jour afin de garantir la circulation sans interruption sur l'ensemble des routes nationales, régionales et départementales supportant plus de 10 véhicules par jour. Par ailleurs, les travaux d'entretien courant porteront en priorité sur le réseau routier en bon état.

Au niveau des transports maritimes et fluviaux, le but poursuivi est l'amélioration de la compétitivité du Port autonome de Dakar en contenant ses frais de personnels en deçà de 25% des frais de fonctionnement et les délais de facturation à trois mois maximum. Pour exploiter rationnellement le trafic de transbordement, des investissements conséquents seront réalisés dans le transport conteneurisé. Par ailleurs, les autorités s'emploieront à promouvoir la transport fluvial et les ports secondaires qui, malgré l'existence de voies navigables sur les distances appréciables, ne semble pas, pour l'instant, attiré les transporteurs privés.

Au niveau des transports aériens, le Sénégal dispose de 14 aéroports nationaux ouverts à la circulation aérienne dont quatre reçoivent des vols internationaux (Dakar, Cap Skirring, Saint Louis et Ziguinchor) pour la sous région. En ce qui concerne l'aéroport Léopold Sédar SENGHOR de Dakar, il sera procédé à l'extension et à la modernisation de l'aérogare, à l'acquisition de matériels manutention et la réhabilitation de parking (avions et pistes). S'agissant des autres aéroports, le financement portera sur : (i) les équipement d'aide à la navigation et de sécurité ;(ii) l'allongement de la piste de l'aéroport de Saint Louis y compris la modification de tracé de la route existante ;et (iii) la construction d'un nouvelle aéroport à Ziguinchor. Par ailleurs, la privatisation de la gestion des aéroports ainsi que la restructuration de l'Aviation Civile et de la Météorologie nationale seront lancées avant juin 2000.

Le sous secteur des *transports ferroviaires est marqué* par sa faible capacité à répondre efficacement aux grandes mutations de la période actuelle marquée par des exigences de rapidité, de flexibilité, de confort et de sécurité. L'exploitation du trafic international Dakar-Bamako sera assurée exclusivement, courant 2000, par une société créée conjointement par le Sénégal et le Mali dont le capital sera détenu majoritairement par les actionnaires privés. Concernant l'exploitation du Petit Train Bleu dans la banlieue de Dakar, elle sera entièrement assurée par une filiale de la Société Nationale des Chemin de Fer du Sénégal (SNCS) en attendant sa mise en concession éventuelle au secteur privé.

Le secteur énergétique constitue un maillon important dans la réalisation des objectifs macro-économiques arrêtés dans le cadre du Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité. Dans le domaine de *l'énergie domestique*, face à la dérive constituée par l'exploitation abusive et inefficente du couvert forestier, les autorités poursuivront les actions suivantes :(i) rationalisation de la production de combustible ligneux ;(ii) création d'une zone tampon autour du Parc national Niokolo-Koba classée Réserve national et internationale de biodiversité ;(iii) libéralisation du prix du charbon de bois ;(iv) élimination progressive des subventions à la consommation de gaz butane ;(v) promotion de l'utilisation du kérosène et des foyers améliorés.

Au niveau du sous secteur pétrolier, l'Etat a engagé les réformes suivantes : (i) adoption d'un nouveau code pétrolier permettant au secteur privé de participer à l'exploitation du bassin sédimentaire sénégalais ;(ii) libéralisation de l'importation, de l'approvisionnement, du transport et de la distribution de produits pétroliers par l'abolition de tous les types de monopoles existant en promouvant la concurrence et la transparence. L'accès des tiers à l'équipement existant a été favorisé par la modification du cadre juridique ;(iii)abolition du monopole et de la convention spéciale SAR et son remplacement par une dégressive temporaire sur trois ans applicable à l'importation de produits pétroliers ;(iv) taxation des produits pétroliers aux droits communs ; (v) élimination progressive des subventions (SENELEC, gaz).

En ce qui concerne le sous secteur de l'électricité, après la libéralisation de la production d'électricité, il sera conféré à la SENELEC le rôle d'acheteur unique et le monopole du transport et de la distribution. L'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale (ASER) se chargera d'accélérer l'électrification en milieu rural. Les objectifs poursuivis en matière d'électrification urbaine et rurale consiste à faire passer de 1997 à l'an 2001, le taux respectivement de 50 à plus de 60% et de 5 à 15%.

Dans le cadre de la politique minière le Sénégal compte actualiser son code minier en vue de l'harmonisation des cadres législatif et réglementaire en vigueur au sein de l'UEMOA. le Sénégal dispose d'importantes ressources minières dont l'exploitation et la valorisation permettront au pays de se procurer encore plus de devises. Même si l'industrie minière est dominée par la filière phosphate et les Industries Chimiques du Sénégal, le sous-sol du pays est riche en sel, marbre, sable marin, fer, tourbe, or gaz. Le gouvernement fera adopter le code minier révisé qui permettra la mise à jour et la modernisation de la base de données géologiques et cartographiques afin de permettre la valorisation des importantes ressources minières dont dispose le pays. Les autorités veilleront à ce qu'une exploitation abusive des carrières ne débouche pas sur la dégradation de l'écosystème.

Ces objectifs seront atteints grâce à l'amélioration des infrastructures rurales (PNIR) et au développement du micro-crédit pour les petits producteurs.

2. Les programmes de réduction de la pauvreté

Le gouvernement poursuivra l'amélioration des secteurs sociaux vitaux, en particulier l'éducation et la santé. Les actions visant une meilleure promotion de la femme et la lutte contre la pauvreté devraient pendant la période de convergence fixée par l'UEMOA.

Des progrès notoires ont été réalisés dans le **domaine de l'éducation**. cependant, les efforts fournis seront poursuivis pour atteindre les objectifs prioritaires définis par le gouvernement dans ce secteur. Ces objectifs vont de l'élévation du taux de scolarisation dans l'enseignement primaire à 70% en l'an 2000 et à 75% en l'an 2001 à l'accroissement du taux de scolarisation des filles en passant par une amélioration de la qualité du système éducatif dans tous les cycles.

La bonne exécution du Programme Décennal de l'Education et de la Formation constitue une priorité dans l'objectif de scolarisation universelle en 2008. En plus, la meilleure maîtrise des flux, l'adéquation de l'enseignement technique et professionnel aux besoins locaux et la meilleure allocation des ressources publiques permettront d'améliorer l'efficacité du système éducatif. A ce titre, l'Etat veillera au renforcement des actions inscrites dans le Projet d'Amélioration de l'Enseignement Supérieur (PAES). En définitive, il s'agit d'atteindre la scolarisation universelle en l'an 2008 (TBS de 95%) en insistant sur la scolarisation de la petite fille et l'éradication de l'analphabétisme particulièrement chez les femmes dans le cadre du Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF).

Dans le cadre de la politique nationale d'alphabétisation, d'éducation de base et de promotion des langues nationales, le taux d'alphabétisation sera porté à plus de 50% en l'an 2000. Les femmes qui constituent la grande majorité des analphabètes feront l'objet d'une attention accrue surtout en zone rurale. Les partenaires au développement seront mis à contribution dans cette optique. Un suivi rigoureux sera instauré pour pérenniser le processus d'alphabétisation.

Au niveau de la politique de santé et d'action sociale, les actions inscrites dans le Plan Nation de Développement Sanitaire (PNDS) qui couvre la période 1998- 2007 seront appliquées pour améliorer la situation sanitaire nationale. Le PNDS s'articule autour d'un ensemble d'orientations stratégiques traduites en priorités dans le Programme quinquennal (1998- 2002) de Développement Intégré (PDIS) adopté en 1997.

L'équité dans l'accès aux soins de santé (à l'horizon 2007 dans le cadre du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS)) se traduira par une plus grande disponibilité des médicaments essentiels ; l'accessibilité des services de santé (respect des normes de structures : ratio couverture structures sanitaires/habitants ; l'amélioration des soins (garantir un paquet minimum d'activité et relever le plateau technique : consultation primaire curative, consultation prénatale, couverture vaccinale, soins obstétricaux d'urgence, urgence chirurgicale, lutte contre MST/SIDA) ; le contrôle maladies endémiques et surveillance épidémiologique ; et le respect des normes de personnel (nombre personnel/structure sanitaire).

Les objectifs prioritaires de ce Plan sont actuellement en cours de réalisation à travers le Programme de Développement Intégré de la Santé (PDIS 1998-2002).

L'exécution correcte de ce programme débouchera sur un meilleur environnement sanitaire avec la baisse de la mortalité infanto-juvénile et maternelle, la baisse du taux de fécondité, grâce au renforcement des efforts en matière de planification familiale, et l'assainissement financier du système de santé publique. La réforme hospitalière sera ainsi poursuivie et accentuée et la norme de 9% du budget national pour la santé, fixée par l'OMS, continuera d'être un objectif à court terme pour le gouvernement. Ceci permettra aux groupes vulnérables un meilleur accès aux services de santé de qualité. Le nombre d'habitants par centre de santé et par poste de santé devrait se situer respectivement à 150 000 et 10 000 en 2000 contre respectivement 158 000 et 11 000 en 1997.

En matière de genre et développement, la bonne exécution du Plan d'Action National de la Femme (PANAF) sera renforcée dans la période de convergence. Ce plan permettra une meilleure promotion économique de la femme. A cet effet, la mise en place d'équipements adéquats permettra d'alléger les travaux domestiques, surtout en milieu rural, et le renforcement de leur capacités organisationnelles et entrepreneuriales.

Au niveau environnemental, le gouvernement poursuivra la mise en œuvre de la stratégie de développement durable par l'utilisation de la méthode participative qui vise une meilleure responsabilisation des populations dans la gestion des ressources naturelles. Dans le cadre du Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) actuellement en vigueur, tous les projets et programmes sont actuellement formulés au niveau des structures administratives en conformité avec le Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE) qui fait la synthèse des actions prioritaires identifiées dans les secteurs structurants d'activités. Le code de l'environnement servira de cadre de référence pour les études d'impact environnemental obligatoire avant tout projet d'aménagement, d'ouvrage, d'équipement ou d'implantation industrielle et agricole qui présente des risques environnementaux. Par ailleurs, une attention particulière sera accordée à la préservation du cadre de vie des populations, notamment la protection des zones côtières et humides, face aux changements climatiques et la lutte contre les pollutions.

Au niveau de la promotion de l'emploi, le gouvernement, en rapport avec les partenaires sociaux et les acteurs de la société civile a formulé en 1997 une Politique Nationale d'Emploi (PNE) dont l'objectif à long terme est la réalisation du plein emploi, à court et moyen termes. Il est recherché la réduction du chômage, du sous emploi, de la pauvreté et de l'exclusion sur la base de trois objectifs spécifiques :

- la réduction du chômage en milieu urbain ;
- le développement de l'emploi local et le ralentissement de l'exode rural ;
- le développement des opportunités d'emploi pour une main d'œuvre en pleine mutation.

Suivant une dynamique participative, un programme concerté d'actions sera élaboré en vue de promouvoir des activités génératrices de revenus.

A côté de ces initiatives, beaucoup d'autres contribuent à la création d'emplois. Il s'agit notamment, dans le domaine agricole, du Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR), du Programme de Gestion et d'Intégration des Eaux et Sols (PGIES) et du Programme de Développement de la Petite Irrigation (PDPI).

La régionalisation permet une meilleure répartition des centres de décision. Il importe cependant à procéder à une bonne description des tâches pour mieux cerner les compétences entre le niveau central et le niveau local et entre l'Etat et la collectivité. L'Etat a transféré les neuf domaines de compétences aux collectivités locales. Le diagnostic actuel de la décentralisation amène à conclure à un manque de moyens matériels financiers et humains des collectivités locales pour élaborer et réaliser les instruments de planification (PRDI, PIC, PLD). A trois ans des prochaines élections régionales aucun PRDI n'a connu un début de réalisation. Ce qui est dû en partie à la création tardive de l'Agence Régionale de Développement (l'ARD) intervenue le 05 mai 1998. Cette structure sera chargée d'impulser le développement régional et local. Elle sera maître d'œuvre dans l'élaboration du Plan Régional de Développement Intégré (PRDI), des Plans

d'Investissements Communaux (PIC) et des Plans de Développement Locaux (PLD). L'ARD va accroître la capacité de formulation et de gestion des projets.

En milieu rural, l'Etat poursuivra les actions en faveur de :

- l'accès à l'eau potable en milieu rural avec un objectif de 35l/j/hbt en l'an 2010 grâce à un programme de forages équipés pour les villages de plus de 1.000 habitants qui ne sont pas desservis par des réseaux d'alimentation classique et, en milieu urbain et périurbain, l'accent sera mis sur la réalisation des branchements sociaux pour l'eau potable et du tout-à-l'égout pour l'assainissement ;
- l'extension de l'électrification rurale à un taux de 15% en l'an 2000 ; pour la téléphonie en milieu rural, un programme d'équipement permettra d'équiper les chefs-lieux de Communautés Rurales (CR), les villages-centres de plus de 2000 habitants au moins d'une ligne téléphonique à l'horizon 2000 afin que chaque sénégalais se trouve à moins de cinq kilomètres d'un téléphone ;
- le développement des pistes rurales dans le cadre d'une stratégie que vont appuyer le Programme Sectoriel des Transports (PST) et le Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR) en vue de faciliter les échanges en milieu rural.

IV - LE CALENDRIER D'ELABORATION DE LA STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

Le programme entreprendra, avec l'ensemble des acteurs concernés, de larges concertations en vue d'arrêter la version finale de la stratégie de réduction de la pauvreté. Le cadre stratégique sera disponible en décembre 2001 après adoption par le Gouvernement.

Le calendrier résumé de la stratégie est le suivant :

- Avril – Juillet 2000* : application du processus par objectifs avec des Ministères pilotes (**juin 2000** : début des conférences budgétaires pour les ministères de la santé et de l'éducation) ;
- Mai – Novembre* : démarrage des études d'actualisation du profil et des indicateurs de pauvreté (**juin 2000** lancement des enquêtes) ;
- Déc.2000-janv.2001* : élaboration de la première version du document de travail sur la stratégie de réduction de la pauvreté ;
- Février- avril 2001* : avis consultatif des commissions nationales de planification, où sont représentées le secteur privé, la presse, les syndicats, les représentants des femmes, des ONGs et des élus locaux, sur le document (réunions des commissaires dans la période février-mars et dépôt du rapport final en fin avril 2001) ;
- Mai – juin 2001* : élaboration de la deuxième version du document de travail sur la stratégie de réduction de la pauvreté ;
- Juillet-déc. 2001* : concertations nationales autour de la stratégie (**juillet** : focus-group **août** : synthèse des commissions ; **sept-octobre** : étude du rapport gouvernement ; **novembre** : achèvement et adoption du rapport final ; **décembre 2001** : envoi du document à la Banque Mondiale et au Fonds Monétaire International).

Le Gouvernement s'engage à prendre les trois mesures suivantes :

1. Mettre en œuvre intégralement le tarif extérieur commun de l'UEMOA en évitant d'introduire des distorsions supplémentaires au régime commerce par un recours excessif aux mécanismes de protection prévus par le TEC de l'UEMOA.
2. Augmenter la Taux Brut de Scolarisation dans l'enseignement élémentaire et le taux de scolarisation des filles en vue d'atteindre respectivement 70% en 2000 (comparé à 65,5% en 1999) et 60% (comparé à 55,5% en 1999).
3. Augmenter les opportunités d'emploi pour les groupes vulnérables, les femmes et les jeunes en particulier en améliorant la disponibilité des crédits pour des projets locaux et pour des entreprises qui emploient ces groupes.

Objectif n°2 : Accroître l'alphabétisation

	Référence	2000	2002	2008	
Indicateur de résultat					
Taux d'analphabétisme (1999)	%	51.8	48.6	45.8	29.4
Hommes		41.4	38.9	36.6	23.5
Femmes		62.2	58.3	55.0	35.3
Indicateur de performance					
Taux de scolarisation		65.5	68.6	78.0	93.7
Indice de parité filles/garçons	1999	0.79	0.82	0.88	0.97
Taux de scolarisation des filles		58.1	60.1	66	75

Mesures structurelles et macro-économique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre une politique de recouvrement des coûts pour les niveaux d'enseignement autre que l'élémentaire ; ▪ Mettre en œuvre un vaste programme de construction de salles de classes et de recrutement d'enseignants contractuels au niveau de l'enseignement privé ; ▪ Mettre en place un programme de l'enseignement technique et la formation professionnelle avec un accent sur l'apprentissage et l'insertion des jeunes ; ▪ Effectuer une réallocation optimale des ressources entre les différents niveaux d'enseignement. 			
Part de l'éducation dans le budget %	33	33	33	33
Part du Primaire dans le budget de l'éducation	39.98	40.99	44.16	50.00

Objectifs n°3 : réduire la mortalité infanto-juvénile et la mortalité maternelle

	Référence	2000	2003	2008
Indicateur de résultat				
Mortalité infantile (1997) (pour mille)	68	65	58	48
Mortalité infanto-juvénile	139	132	113	98
Mortalité maternelle (en 1992/93)	510	480	410	320
Indicateurs de performance				
Couverture vaccinale % 1999	45.1	50	65	90
Naissances assistées par le personnel médical 1999	45	49	62	82
Couverture consultation prénatale	67.3	69	75	82

Mesures structurelles et macro-économique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer tous les programmes en cours (MST/SIDA, lutte contre les endémies et les épidémies, la santé de la reproduction ; ▪ Achever la réforme hospitalière ; ▪ Mettre en place un programme pour la prise en charge des indigents et des groupes vulnérables ; ▪ Renforcer les programmes de mise en place d'infrastructures sanitaires fonctionnelles ; ▪ Appuyer la mise en œuvre des programmes de financement alternatif (mutuelle, IPM, assurance-maladies)
---	---

	2000	2010
Accès à l'eau potable		
Urbain %	90	95
Rural %	43	95
Accès à l'assainissement urbain %	37	
Qualité bactériologique de l'eau (% d'échantillons conforme)	93,5	96

Mesures structurelles et macro-économiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécuter avec diligence le projet d'alimentation en eau à long terme de la région de Dakar ▪ Veiller à l'exécution diligente des projets en cours pour porter la capacité de production à 425 000m³/jour ; ▪ Continuer la réalisation de points d'eau et réaliser la programme national d'interconnexions des forages ; ▪ Mettre en œuvre la réforme du système de gestion des forages motorisés ; ▪ Exécuter le programme de 10 000 branchements à l'égout Dakar, Saint-Louis, Louga et Kaolack ; ▪ Achever le drainage de la ville de Rufisque et de Saint-Louis ; ▪ Elaborer en rapport avec les collectivités locales des plans directeurs d'assainissement de toutes les villes du Sénégal. ▪
--	--

Objectif n°4 : développement durable

Indicateur de résultat	
Indicateurs de performance	
Indicateur n°1	
Indicateur n°2	
Mesures structurelles et macro-économique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ mettre en œuvre le plan national d'action pour l'environnement (PNAE) ; ▪ conduire une étude d'impact environnemental sur tous les grands projets d'investissement ; ▪ renforcer les capacités locales de gestion de l'environnement et des ressources naturelles.